



Mon associé a volé nos clients et m'a volé aussi.

Par **aureliedu17**, le **23/12/2015** à **13:03**

Bonjour,

je viens vers vous pour un problème avec mon oncle qui était mon associé. Il a quitté la société depuis peu je lui ai racheté ses parts. Mon souci c'est qu'il a entamé une procédure judiciaire à mon encontre car je ne lui verse pas la somme que je dois lui payer tous les mois. Jusqu'à là c'est normal sauf qu'il m'arnaquer et il a volé mes clients. Il s'est approprié des salaires qu'il n'aurait pas dû en étant donné les finances du magasin alors que moi je n'avais rien du tout et cela a duré 3 mois. Nos clients étaient partis car il les avait arnaqués en leur faisant payer des articles le double de prix. Aujourd'hui il me poursuit car je lui rembourse pas son prêt comme je le devrais. Mes finances ne m'en permettent pas étant donné qu'il est parti en me laissant le compte de l'entreprise déficitaire. Avec ce qu'il a fait je n'ai pas pu me sortir de salaire depuis le mois d'août. Est-ce que j'ai un recours pour faire valoir le vol des clients et les salaires qu'il s'est perçus sans mon accord ?

Par **morobar**, le **23/12/2015** à **18:53**

Bonjour,

[citation]pour faire valoir le vol des clients et les salaires qu'il s'est perçus sans mon accord
[/citation]

Le vol des clients ??

Vendre trop cher n'est pas voler ni arnaquer au sens pénal de ces termes.

On peut relever ce comportement au travers de l'impéritie à gérer une entreprise.

Quant aux salaires, soit ils sont conformes à la règle mise en place et ce n'est pas du vol, soit ils ne sont pas conformes et là il ne s'agit pas de vol, mais d'abus de bien social.

A mon avis vous êtes mal parti.

Ces points auraient du être pris en compte dans le montant de cession des parts.